



DÉCISION n° I

Le Cercle des Présidents réuni à Vienne pour préparer le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide à l'unanimité

d'adopter l'ordre du jour établi conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 10 du règlement intérieur de la Conférence et envoyé en annexe à l'invitation. Cet ordre du jour a été complété par le Point V (courrier du Président de la Cour constitutionnelle de Géorgie qui souhaite organiser le XVII^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes).

Vienne, le 10 septembre 2012

Prof. Gerhart Holzinger

Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche